RENTRÉE 2023

PÔLE ESPOIRS FÉMININ
HAUTS-DE-FRANCE
FFHANDBALL

DOSSIER DE CANDIDATURE
À L'ENTRÉE AU PÔLE ESPOIRS FÉMININ

pour les joueuses nées en 2008-2009-2010

Après étude du dossier, il y a aura 2 étapes :
1) Une journée de sélection Pôle le mercredi 29 mars 2023 à Amiens
2) Suite à cette journée, 36 filles seront retenues pour participer à un stage d'entrée Pôle les 17 et 18 avril 2023 à Olhain

À transmettre AVANT le vendredi 10 MARS 2023 à

Ligue de Handball des Hauts-de-France
Villa des moulins
43 allée Albert Samain
59650 Villeneuve d'Ascq
03.20.10.95.00

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphones : Domicile :

Portable parents : /

Portable personnel :

Adresse Mail : Parents :

Personnel :

Professions : Père :

Mère :

Projet d'étude :

Projet Professionnel :

PÔLE ESPOIRS FÉMININ
HAUTS-DE-FRANCE
FFHANDBALL

RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS POUR LA RENTRÉE 2023

Établissement fréquenté actuellement :

Classe :

Établissement demandé pour la rentrée 2023 :

- ☐ 3ème
- ☐ 2nde Générale
- ☐ 2nde Professionnelle, spécialité :
- ☐ Autres :

LV1 :

LV2 :

- ☐ Demi-pensionnaire
- ☐ Externe
- ☐ Interne

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL :
(portant notamment sur la capacité de l'élève à suivre conjointement l'entraînement et les enseignements du 2nd cycle et sa capacité à gérer son temps)

Visa :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

Visa et cachet :

PÔLE ESPOIRS FÉMININ
HAUTS-DE-FRANCE
FFHANDBALL

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Club actuel :

Niveau de jeu habituellement fréquenté :

Nombre d'entraînements / semaine :

Nombre d'années de pratique en club :

Poste :

Taille : Poids : Latéralité : Choix parmi...

LETTRE DE MOTIVATION :

Parce que la motivation et l'envie sont des éléments essentiels de la réussite, dites nous pourquoi vous souhaitez entrer au pôle, si nécessaire, joignez une feuille libre.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- 1 photo d'identité.
- la copie de la fiche d'orientation (ou de la fiche d'intentions d'orientation si celle-ci n'est pas établie).
- la **COPIE des BULLETINS TRIMESTRIELS DE L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE AINSI QUE DE L'ANNÉE EN COURS** (1er trimestre et éventuellement le 2ème).